



## Assemblée Générale – 27 mars 2022

*Compte rendu*

### ***Membres présents ou représentés :***

### ***Quorum :***

	<b>Nombre de clubs</b>	<b>Nombre de voix</b>
Total au 27 mars 2022 – 9h	96	291
Indicateur quorum	33 minimum	146 minimum

Avec 54 clubs présents ou représentés pour un total de 183 voix exprimables, le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ***Mot d'accueil de Clémentine LUCINE, représentante du Ski Nautique Club Sevrier-Annecy, organisateur de l'Assemblée Générale :***

Clémentine LUCINE revient sur l'historique du club d'Annecy créé en 1960.

Ce club a toujours été affilié et accompagné par la Fédération et c'est naturellement qu'il s'est proposé pour accueillir l'Assemblée Générale.

Clémentine LUCINE remercie Patrice MARTIN et l'équipe fédérale d'avoir fait confiance au club pour cette organisation. Elle remercie également la Ville d'Annecy.

Clémentine LUCINE annonce que la Ligue Auvergne Rhône-Alpes invite l'ensemble des participants à déjeuner à l'issue de la réunion.

Clémentine LUCINE souhaite une très bonne Assemblée Générale.

Patrice MARTIN remercie Clémentine et lui souhaite une excellente saison.



**Hommage aux personnes disparues :**

Jean BERTRAND : cocréateur du Motonautique Club de Basse Normandie

Alain BOUCHER : ancien Président du Ski Nautique Club Limousin

Kuno RITSCHARD : ancien Président de l'IWWF

Édouard GARDETTE : Champion de Figures (Para)

Guy TALLET : ancien Président du Club Nautique de Chalifert

L'Assemblée se lève pour rendre hommage aux personnes disparues.

La Secrétaire Générale prend la parole concernant la validation du compte rendu de la précédente Assemblée Générale tenue via le système Easyquorum le 24 avril 2021.

L'Assemblée ne souhaite pas de vote à bulletin secret.

**Résolution 1 :** l'Assemblée Générale valide le document du compte rendu de la séance de votes de l'Assemblée Générale du 24 avril 2021.

La résolution 1 est validée à l'unanimité.

La parole est redonnée au Président pour son discours.

*« Mesdames, Messieurs,*

*Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants des clubs,*

*Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants des organes déconcentrés,*

*Mesdames et Messieurs cher-e-s membres du Conseil d'Administration de la FFSNW,*

*Cher-e-s Bénévoles, Cher-e-s Ami-e-s,*

*Tout d'abord, j'ai comme vous tous à l'esprit le conflit qui se déroule en ce moment en Ukraine et j'ai une pensée pour ses populations qui subissent la violence et la guerre, et comme vous tous j'espère que ce conflit trouvera une issue favorable au plus vite.*

*En ces temps de crise, il est difficile de se réjouir. Pourtant, je suis très heureux de pouvoir vous accueillir de nouveau physiquement pour cette assemblée générale, particulièrement dans un cadre aussi magnifique que celui-ci.*

*A cet égard, je tiens à remercier la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, le club de Sevrier-Annecy et tous leurs bénévoles pour leur engagement et leur concours à la réussite notre rendez-vous annuel.*



*Nous avons pu déjà hier commencer le travail, en CA, en réunion plénière, en atelier et en Conférence des Ligues.*

*Je vous le confirme, se retrouver nous fait du bien à tous.*

*La crise sanitaire que nous subissons depuis plus de 2 années a pu changer l'équilibre, distendre les liens, même créer des inimitiés ou mettre en difficulté nos activités, mais nous avons tenu le coup, ensemble, de façon solidaire.*

*Oui, depuis le 24 janvier 2020 date officielle du début de cette crise sanitaire COVID en France, ensemble, nous avons connu nombre de vagues et de variants, aujourd'hui le BA.2 COVID, mais nous avons tenu le coup. Des décisions, parfois difficiles, ont dû être prise au bénéfice de notre fédération, mais surtout et au-delà d'elle-même au bénéfice de nos activités et de NOS CLUBS, dont comme souvent les bénéficiaires ne sont pas immédiats mais décalés.*

*C'est le rôle d'un dirigeant d'avoir une vision lointaine, tout en ayant les pieds bien ancrés dans le terrain, et de prendre ces décisions difficiles au bénéfice de l'intérêt général quitte à se heurter à des intérêts personnels et engendrer des oppositions. J'assume être ce type de dirigeant, volontaire, actif, investit, ayant au cœur l'intérêt général de nos sports, de nos clubs et de notre fédération, parfois rugueux mais toujours humain, souvent exigeant mais toujours aidant, peut être clivant mais toujours à l'écoute et la main tendue. D'ailleurs, la confrontation n'est pas un mal tant que celle-ci est honnête et constructive. Maintenant, je vous avoue, comme vous, je préfère les situations apaisées et fluides. Mais s'il faut en passer par là pour que nous continuions ensemble sur la voie du progrès, j'y consens, même si je conserve l'espoir que le bon sens l'emportera pour que nous avancions tous mains dans la main.*

***Cette crise aurait pu mettre un coup d'arrêt à nos activités de développement de la pratique et d'accueil du plus grand nombre, mais nous avons, VOUS AVEZ, tenu le coup. L'Etat et le ministère des sports sont intervenus pour essayer de faire en sorte de nous soutenir.***

*A cet égard, il est à noter, et notre nouveau DTN vous en parlera en détail, que notre crédibilité et notre relation avec notre ministère de tutelle et l'Agence Nationale du Sport sont toujours aussi fort :*

- *Le contrat de performance pour soutenir les équipes de France est toujours à la même hauteur ;*
- *Le contrat de développement pour proposer au plus grand nombre, dont les publics cibles une pratique de qualité en toute sécurité est toujours à la même hauteur, et nous avons même réussi à obtenir des crédits complémentaires ;*
- *Les crédits du PSF ont été augmentés et notre mode de gestion a été salué et inspiré la nouvelle circulaire de l'ANS qui impose qu'on moins 50% de ces crédits aillent en direction des clubs ce que nous faisons déjà et depuis sa première année de création ;*
- *Le contrat cadre déterminant le nombre de CTS a été maintenu au même niveau alors que beaucoup de fédérations sportives voient le leur réduit au profit des fédérations olympiques.*

*Et la fédération avec les membres de l'administration fédérale et la direction technique nationale, notamment au travers du Pôle Fédérale Service plus a maintenu son soutien en direction des clubs. J'espère que ce dispositif a été suffisamment présent et a répondu à vos attentes. La fédération y engage beaucoup de moyens et son action constitue le cœur de notre politique vers les clubs. Alors faites-nous des retours et des propositions. S'il faut le faire évoluer pour mieux répondre à vos besoins nous le ferons.*



*Je l'affirme de nouveau le soutien et l'accompagnement des clubs pour consolider leur position locale, développer leur activité et promouvoir nos disciplines et l'accueil du plus grand nombre est au cours du programme de cette mandature.*

*J'en profite pour remercier les membres de l'équipe fédérale qu'elle soit administrative ou technique pour tout le travail qu'ils ont accompli en 2021 et tout le travail qu'ils accompliront pour vous demain.*

*Valérie, Adile, Maxime, Xavier, Morgan, Sébastien, Christophe, Franck, Styve, Marianne, Marie-Christine, je vous remercie.*

*Nous disposons d'une équipe fédérale particulièrement stable depuis quelques années, mais il est à noter que nous avons un peu de mouvement en 2022.*

*Christophe Duverger a quitté la fonction publique du sport, et donc par extension la fédération, nous avons été très heureux de pouvoir bénéficier de son expertise pendant tant d'année, nous sommes heureux d'avoir pu l'accompagner dans son nouveau projet de vie et nous lui souhaitons beaucoup de succès. Je remercie Christophe personnellement et au nom de la Fédération et je sais que nous nous retrouverons autour des plans d'eau.*

*Par ailleurs, nous avons aussi accueilli un nouveau Directeur Technique National, à nos coté aujourd'hui. Je le laisserai se présenter tout à l'heure mais pour vous dire quelques mots à son sujet. Vincent ROGNON est un homme d'expérience et professionnel reconnu ayant exercés ces dernières années au sein de la Fédération Française du Sport Universitaire. C'est ce profil de manager d'une structure importante, d'enseignant et connaisseur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et d'expert de la diversité des pratiques qui nous a semblé particulièrement adapté au moment de vie de la Fédération pour nous ouvrir vers de nouveaux segments et mener à bien un projet central de notre plan de développement avec le centre technique national à Choisy le roi et demain les centres de profit fédéraux en territoire.*

***D'ailleurs, cette crise et ses conséquences sur les modalités de pratique et sur l'économie aurait pu mettre un coup d'arrêt au projet de centre technique national à Choisy le roi, mais nous avons tenu le coup et aujourd'hui le centre, qui sera rapidement le premier de France, est sorti de de terre et d'ailleurs son ouverture officielle se fera le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, et ça n'est pas un poisson.***

*Comme dans tous les projets d'envergure nous avons dû faire face à des imprévus ou des aléas comme on dit dans le bâtiment :*

- *Un substrat de mauvaise qualité qui nous impose de faire des études de sol complémentaires et la pose de techno-pieux ;*
- *Des contraintes administratives au regard de l'implantation dans un domaine public ;*
- *Des pénuries de matières premières ou une augmentation considérable de leur cout du fait de la crise ;*
- *Des délais à n'en plus finir pour le raccordement électrique, qui sur un site comme le nôtre pose un problème, etc.*

*A tout cela et bien plus encore nous avons fait face et trouver des solutions opérationnelles et appliquer une rigueur extrême dans le suivie financier qui nous permet aujourd'hui de disposer d'un outil qui*



*rassemble en un même lieu le siège de la Fédération, l'institut de fédéral de formation et le téléski fédéral qui comprend un full avec un parc de modules unique en Europe et deux bi poulies.*

*Notre situation financière, qui vous sera présentée par le Trésorier, affiche un compte de résultat en léger déficit, mais le bilan reste stable ce qui dans la période actuelle et considérant l'investissement massif reste positif et contrôlé tout en ayant à l'esprit que nous pourrions dorénavant créer de la richesse pour consolider la Fédération, accompagner les clubs, soutenir la performance et créer de nouveaux outils.*

*Pour tout cela, je tiens à saluer le travail sur le terrain extraordinaire de Franck, de Morgan et de Karine Beckhard. Bravo et merci. J'en profite pour vous informer de la décision du conseil d'administration, conformément à la position de l'Assemblée Générale, que la Société de Gestion du téléski a été créée et que sa présidence compte tenu de sa connaissance du sujet, son investissement dans l'implantation et son expertise professionnelle de contrôle de gestion a été confiée à Karine Beckhard.*

*Le centre technique national, alias le Kable, sera pour nous l'opportunité d'asseoir la place de la fédération dans le paysage des exploitant de téléski et de nouer une nouvelle relation en démontrant qu'un nouveau modèle rentable, a la fois économiquement et en termes de développement d'une politique publique du sport pour le plus grand nombre, peut exister.*

*Le Kable sera un centre de R&D et de test. Il se veut le premier d'une série qui se verra composée de centre dans les territoires créer en collaboration avec les ligues puis gérées par celles-ci pour développer les clubs et la pratique.*

*Le Kable et demain avec son réseau territoriale doit permettre à la Fédération avec ses organes de s'autonomiser particulièrement financièrement pour mieux soutenir les clubs.*

*Il est d'ailleurs à noter que nous disposons aujourd'hui d'une aura et d'une relation institutionnelle inédite de solidarité, d'utilité réciproque et d'interdépendance que ce soit avec :*

- Le PIDS, avec lequel, et c'est tout récent, je suis heureux de vous informer qu'au-delà des prestations gratuites (espace vert, tranchée pour l'électricité, rénovation de la chaufferie du siège social, etc...), j'ai trouvé un accord pour que notre loyer soit réduit de 50% pour 2021 et qui s'engagera dans le plan 5000 équipements porté par le ministère des sports et l'Agence Nationale du Sport pour installer l'éclairage du Kable et permettre une pratique de nuit en prenant 80% du coût, laissant seulement 20% pour la FFSNW ;*
- Le département du Val de Marne (94) et son nouveau président et de vous informer que j'ai obtenu une subvention de 10 000€ et de la mise à disposition de l'ensemble des besoins logistiques à titre gracieux (tentes, barrière, chaises, tables, sono, etc.) pour le premier championnat de France de wakeboard au Kable en 2022 ;*
- La Ville de Paris, qui avec le 94 fait partie du CA du PIDS, avec laquelle nous travaillons dans le cadre de l'héritage des JOP de Paris 2024 et l'organisation d'un événement international au Kable en amont de ceux-ci ;*
- La région Ile de France qui a contribué au financement en investissement du Kable et qui chaque année nous fait confiance avec des dispositifs de formation et de développement chacun à hauteur de 10 et 15 k€ ;*



- *L'Agence Nationale du Sport qui a contribué au financement en investissement du Kable et à laquelle nous avons demandé un complément pour aller au bout du concept, qui nous soutien sur les différents contrats que j'évoquais précédemment et qui suite à la décision de son dernier CA se verra abondé de 6 millions d'€ pour les PSF et 4 millions pour la préparation des JOP, nous permettra de proposer un projet complémentaire pour le Projet Sportif Fédéral de la Fédération au bénéfice exclusif des clubs.*
- *Avec le Ministère des Sports, notre ministère de tutelle au sein duquel nous disposons d'appuis solide, d'une crédibilité et d'une confiance inédite. De mes derniers échanges avec le Directeur des sports est saluée la démarche engagée par la fédération pour s'autonomiser et en termes de gestion.*
- *Et bien d'autres partenaires institutionnels : le T12, le Grand Paris, le Comité d'Organisation Paris 2024, etc.*

***Cette crise sanitaire a profondément déstabilisé l'organisation de la Fédération internationale avec nombres de compétitions qui se sont vues annulées à cause des dispositions sanitaires propres à chaque pays ou faute d'organisateur, mais nous avons tenu le coup. VOUS AVEZ tenu le coup, les dirigeants, les bénévoles, les entraîneurs, les athlètes.***

*Je suis particulièrement bien placé pour savoir à quel point il est difficile de maintenir sa motivation et d'avoir une bonne préparation sans objectifs clairs. Malgré toutes ces difficultés, la fédération a maintenu son engagement auprès des athlètes avec l'encadrement des équipes de France et les stages, le bureau de la vie de l'athlète et le médico-sport-performance. Le Directeur Technique National vous présentera dans le détail les résultats sportifs des équipes de France.*

*Je tiens tout de même à évoquer que malgré des annulations en wakeboard bateau, barefoot et en ski de vitesse, des compétitions de premier ordre se sont tout de même tenues :*

- *Les championnats du Monde de Ski Nautique aux Etats Unis, Open, U21 et Junior ;*
- *Les championnats d'Europe de Wakeboard câble ;*
- *Les championnats d'Europe Para Ski.*

*Nous sommes rentrés des Open de Ski aux USA avec quelques déceptions face à une concurrence particulièrement relevée, une 4<sup>ème</sup> place par équipe et une seule médaille mais aussi de belles performances et particulièrement les deux titres de champion du Monde de saut en U17 et U21.*

*Je tiens à remercier Marianne, Sébastien et François qui coordonne l'équipe médicale pour leur travail au service des athlètes.*

*Enfin entre l'année 2021 et le premier trimestre 2022 des événements clefs se sont déroulés et qui vont profondément impacter l'écosystème sportif et nos fonctionnements, et que je souhaite évoquer devant vous :*

- *Le Pass'Sport, cette enveloppe de 100 millions d'Euros qui a été prolongé en 2022 et qui offre une aide de 50€ aux jeunes qui en ont le plus besoin, en priorité dans les clubs affiliés aux fédérations. Il nous faudra tout faire pour nous y investir et accueillir ces jeunes cette saison ;*



- *La stratégie sport santé qui s'inscrit dans la priorité du gouvernement de la Santé en faisant du sport un levier central. Nous allons travailler avec la commission médicale pour vous fournir, au club, les outils pour vous y engager aussi ;*
- *Les nouveaux contrats de délégation entre l'Etat et les Fédérations qui inscrivent celles-ci d'autant plus dans la mise en œuvre des politiques publiques du sport ;*
- *Le plan de lutte contre les violences dans le sport et particulièrement les violences sexuelles avec la création et l'obligation pour les fédérations et les clubs de répondre aux exigences sur l'honorabilité ;*
- *Et enfin, la loi sport du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, dont nous attendons les décrets d'application, et qui s'articulent autour de 3 points centraux :*
  - o *Le développement de la pratique pour le plus grand nombre ;*
  - o *Le renouvellement du cadre de la gouvernance des fédérations, de leurs instances déconcentrées, des ligues professionnelles et des organismes de représentation et de conciliation ;*
  - o *Le modèle économique sportif.*

*La fédération restera en veille sur ce dernier sujet afin de vous informer et de vous accompagner dans l'application des textes de cette loi.*

*Pour conclure, la fédération s'est engagée dans une nouvelle ère et c'est bien la fédération que nous souhaitons construire ensemble demain pour nos sports, nos clubs et nos sportifs.*

*Pour fédérer nos envies. Pour fédérer nos actions. Pour fédérer nos forces. Pour fédérer nos moyens. Pour fédérer nos énergies.*

***Fédérer, c'est avant toute chose de créer du lien, c'est former, c'est accompagner, c'est performer, c'est co-construire, c'est alimenter le moteur de la passion.***

*Merci d'être membre de la Fédération et d'adhérer au projet fédéral.*

*Je suis impatient de vous retrouver avec nos licenciés sur le bord de l'eau pour cette saison 2022 au travers de mon engagement sans faille pour notre fédération et pour vous.*

*Je vous remercie pour votre écoute. »*

La Secrétaire Générale poursuit avec le point suivant : le rapport du Trésorier Général.

Le représentant du Lacanau Ski Club souhaite poser une question avant le rapport du Trésorier Général :

« Je souhaiterais connaître les raisons de la démission de l'ancien Trésorier »

Le Président indique que l'ancien Trésorier a démissionné à la suite d'une différence de vue sur le fonctionnement fédéral et il y a des choses privées qui ne peuvent être exposées ici et notamment des difficultés de gestion entre un poste d'élu et un poste de salarié.



L'ancien Trésorier, représentant du Ski Nautique Club Limousin prend la parole à la demande du représentant du Lacanau Ski Club pour exposer les raisons de sa démission.

Il explique que s'il n'avait pas démissionné, il aurait été démissionné. Le Président souhaitait révoquer le Bureau. Le fait qu'il y aurait un conflit entre lui élu et son fils Directeur fédéral adjoint n'est pas une raison valable car la situation n'est pas nouvelle, elle date de 2015 (date de recrutement) et depuis, l'ancien Trésorier indique qu'il a été réélu plusieurs fois (au Bureau et au Conseil d'Administration).

L'ancien Trésorier indique qu'il a éprouvé des difficultés à assumer ses fonctions depuis le départ de l'ancien Directeur, départ depuis lequel il estime qu'il y a eu un changement dans la direction du Bureau Fédéral. Notamment le fait qu'il n'avait une vision que sur un seul compte bancaire et des difficultés à accéder au logiciel comptable.

Également en termes d'audit interne à la suite du rassemblement en une seule main de la direction de la Fédération, celui qui ordonne était souvent le même que celui qui paye. Cela ne se fait pas, ça ne doit pas être le Président qui paye.

Il déplorait également que le Bureau soit devenu une chambre d'enregistrement des décisions « insufflées » par l'exécutif. Par exemple, le recrutement du conseiller du Président, au mois de juin. Une personne qui était salariée de la Fédération dont le contrat a été rompu par rupture conventionnelle en 2018, et qui a donc été rembauchée. La décision a été prise sur la base d'un contrat anonymisé, ce qui a laissé croire au lancement d'un recrutement alors que la personne était déjà connue.

Pour lui il s'agit d'une gestion autocratique qui se répercute sur l'état du staff et des cadres techniques. (arrêts de travail, mise au placard).

Intervention du Médecin fédéral :

Il y a un repas à midi, est-ce possible de poser les questions à la fin ?

Le représentant du Lacanau Ski Club intervient et explique pourquoi il pose cette question concernant le fonctionnement de la Fédération :

Sur tous les clubs en France, nous sommes là pour connaître le fonctionnement de la Fédération et les propos de l'ancien Trésorier sont particulièrement graves.

Le Président reprend la parole :

Il indique que l'ancien Trésorier et le représentant du Lacanau Ski Club organisent son procès.

Le représentant du Lacanau Ski Club s'insurge et indique qu'il ne permet pas qu'un Président dise de telles choses.



Le Président ne permet pas certaines choses non plus.

Le représentant du Lacanau Ski Club dit qu'il a l'impression qu'il y a une mauvaise ambiance dans cette Fédération.

Le représentant du Belles Rives Ski Nautique Club intervient en disant que cela fait trente ans que cela existe et qu'il y a toujours eu deux bords.

Le Président reprend et déclare que les accusations de l'ancien Trésorier sont très graves. Il faut qu'il fasse attention car ça pourrait aller plus loin. Le Président peut s'expliquer simplement, notamment sur le fait que le Bureau soit une chambre d'enregistrement. Lorsque des salariés ont commis des fautes graves, le Président a partagé ces informations avec le Bureau qui a décidé de protéger certaines personnes, le Président a accepté la décision du Bureau. Par exemple le fait que le bateau Method n'ait pas été assuré lors des derniers Championnats de France. C'est une faute grave qui n'a pas été sanctionnée.

Alors oui il y a des difficultés, la crise, le COVID, le télétravail, la difficulté de revenir travailler en présentiel. La Fédération n'a jamais eu recours au chômage partiel. On a soutenu à 100% nos salariés. On a fait beaucoup d'efforts et au moment de relancer on a besoin du soutien et je ne l'ai pas.

On est arrivés à un moment où il y avait une opposition au sein du Bureau Fédéral. Soit les membres du Bureau travaillent tels des ministres soit ils font partis d'une opposition et ne peuvent rester.

C'était pesant au sein du Bureau, certains l'ont dit. C'est alors que le Président a proposé la dissolution du Bureau. Une révocation prévue par les textes pour le changer et repartir sur de nouvelles bases.

La première erreur assumée du Président est d'avoir choisi le représentant du Ski Nautique Club Limousin comme Trésorier, considérant la présence de son fils comme salarié. Auparavant il n'y avait pas cette problématique de gestion et de conflit d'intérêts personnels.

Il y a encore aujourd'hui des fuites d'informations qui sortent de la Fédération.

Pour faire avancer la Fédération, c'est difficile. Il y a un vrai travail de cohérence à faire. C'est pour cela que le Président a souhaité que le nouveau DTN soit également DG comme par le passé.

Il faut que le Président et le DTN/DG travaillent ensemble comme un binôme. Les Fédérations qui fonctionnent sont celles qui ont un binôme fort. Il faut de la cohérence et de la cohésion et par moment il faut savoir prendre des décisions.



Le Président et l'ancien Trésorier ont discuté la veille et n'ont pas réussi à se retrouver.

Le Président indique qu'il s'est fâché avec beaucoup de ses amis depuis qu'il est à la Fédération parce qu'il a fallu faire des choix et parfois dire que telle ou telle chose n'est pas possible.

Le Président explique qu'il n'a jamais pris de décision pour ses amis mais bien souvent contre car c'était nécessaire.

Concernant les remboursements, le Président affirme que c'est une fausse attaque puisque certains remboursements ont été faits à son insu et il n'a jamais personnellement payé ses propres notes de frais.

Le Président met en cause le fonctionnement au niveau de la trésorerie, le fait que c'était le comptable qui gérait et que de fait c'était au Trésorier de régler cela et non au Président.

Le Président indique qu'il veut avoir les informations. Lorsqu'il se rend deux jours par semaine à la Fédération, c'est le DTN/DG qui l'informe de ce qui se passe mais le Président ne gère pas en direct.

Le Président indique qu'il a dû faire l'intérim de la direction pendant 6 mois vu qu'il n'y avait plus personne et que de fait c'est le rôle du Président de le faire. Le pouvoir revient au Président. Lorsqu'il met un Directeur en place c'est lui qui a le pouvoir, mais en l'absence de Directeur c'est le Président qui gère. Lorsqu'il n'y a pas de salarié c'est le Président qui a toutes les fonctions et les responsabilités.

Il y a des fonctionnements qui ne sont pas acceptables, il faut reprendre la main pour se remettre dans le bain.

Surement que cela résulte de la distanciation qui a nui à la communication verbale. Les mails c'est bien mais pas suffisant.

Le Président cite pour exemple, l'envoi du bilan et compte de résultat par l'expert-comptable qui, à sa demande l'a envoyé dans l'heure, car cela n'avait pas été fait.

On s'en sort et c'est l'essentiel car il faut aller vers notre autonomisation. Après 2024, il y aura de moins en moins d'argent pour le sport et certains sports vont mourir.

Le représentant du Lacanau Ski Club indique qu'il lui paraît important lorsqu'il y a un malaise, que l'Assemblée soit informée dans le but de pouvoir partir sur une nouvelle dynamique et sur de bonnes bases.

Le Président reprend la parole et confirme qu'il n'avait pas annoncé le nom de son conseiller, mais qu'il lui fallait quelqu'un car il ne peut tout gérer. Il indique qu'il travaille à mi-temps pour justement avoir du temps de libre.



Le Président indique que le départ de son conseiller à l'époque où il était salarié, s'est déroulé dans le cadre légal (rupture conventionnelle) sans prime. Plus tard le Président a eu l'occasion de retravailler avec lui et il est très engagé (même si à l'époque des Championnats du Monde notamment, il y a des choses qu'il n'a pas bien fait). Il nous a permis de gagner beaucoup d'argent, il a résolu le problème d'assurance pour lequel on n'était pas payés depuis deux ans, il nous a permis de refaire les dossiers de subvention pour l'ANS, il est allé chercher du financement.

Il est resté jusqu'à l'arrivée du DG qui est témoin du travail accompli.

Certes il a eu une mauvaise image, et le Président n'a pas donné son nom car il savait qu'on lui aurait dit non à l'avance. Le Président ne regrette pas au regard du résultat.

Le Président indique qu'il n'a aucun souci à répondre aux questions en toute transparence lorsqu'elles sont posées calmement.

Le représentant du Lacanau Ski Club émet le souhait que tout se passe bien, qu'il y ait une bonne ambiance, du dynamisme et que le personnel et les cadres techniques soient une équipe forte qui nous amène vers nos objectifs.

Le représentant du Belles Rives Ski Nautique Club maintient que dans les élus il y a toujours eu deux bords, ce qu'il regrette.

Les différents intervenants conviennent que la présence d'opposition n'est pas forcément négative.

Pour le Président, ces éléments font partie du passé et il faut avancer. Il faut porter la vision avec par exemple des téléskis régionaux pour renforcer les Ligues. Certains représentants issus de Nouvelle-Aquitaine manifeste leur scepticisme sur ce dernier point. Le Président précise que pour Nouvelle-Aquitaine, c'est un peu particulier considérant la taille de la Région. Mais cela n'est pas du fait de la Fédération mais des politiques qui votent des lois mais ne se les appliquent pas. Ils n'ont pas conscience des réalités du terrain.

Le Trésorier Général reprend le point prévu à l'ordre du jour : son rapport et la présentation des comptes.

Le Trésorier confirme deux éléments en accord avec l'ancien Trésorier :

- Pas d'accès aux comptes en banque, notamment Crédit du Nord ;
- Logiciel de comptabilité délicat.

Concernant les chiffres, le Trésorier va apporter des précisions et des réponses à des questions qui pourraient être posées.

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilé	53 191,94	53 191,94		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et out	74 012,10	30 872,36	43 139,74	51 533,92
Autres immobilisations corporelles	107 684,66	27 766,32	79 918,34	3 740,53
Immob. en cours / Avances et acompte	1 506 380,01		1 506 380,01	259 447,33
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 741 268,71</b>	<b>111 830,62</b>	<b>1 629 438,09</b>	<b>314 721,78</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	9 900,00		9 900,00	
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	24 803,81		24 803,81	20 863,38
Autres créances	434 238,18		434 238,18	820 331,29
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	13 530,46		13 530,46	13 649,20
Disponibilités	89 339,89		89 339,89	153 829,73
Charges constatées d'avance	10 277,21		10 277,21	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>582 089,55</b>		<b>582 089,55</b>	<b>1 008 673,60</b>
Charges à répartir sur plusieurs exerci	42 688,63		42 688,63	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>42 688,63</b>		<b>42 688,63</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 366 046,89</b>	<b>111 830,62</b>	<b>2 254 216,27</b>	<b>1 323 395,38</b>

Dans les installations techniques, l'augmentation est principalement au bi-poulie Elsyum et au tremplin d'Éguzon.

Autres immobilisations correspondent au bateau Method.

Immobilisations corporelles est relatif au Centre Technique National (coût total 1 635 236€). Ce budget a augmenté courant 2021, malgré certaines coupes et reports (report des travaux du siège social).

Les stocks : bracelets pour les tours de ski.

Les usages et comptes rattachés correspondent aux factures des clients et adhérents.

Les autres créances sont relatives aux crédits de TVA, les subventions de l'Ile-de-France à percevoir.

Valeurs mobilières correspond à des actions détenues par le passé.

Les disponibilités sont les comptes en banque, Crédit du Nord, Crédit Mutuel, la caisse et un compte sur livret.

Charges constatées d'avance correspond au Wakesys : logiciel et tourniquet permettant de comptabiliser les pratiquants.

Les commissions BPI sur l'emprunt sont dans charges à reporter sur plusieurs exercices.

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	252 206,23	292 685,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-41 538,90	-40 479,11
Subventions d'investissement	835 146,37	848 553,42
FONDS PROPRES	1 045 813,70	1 100 759,65
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		1 500,00
Provisions pour charges	8 250,88	12 164,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 250,88	13 664,13
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	837 000,00	
Découverts et concours bancaires	21,60	3 269,59
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	837 021,60	3 269,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 081,97	110 555,17
Dettes fiscales et sociales	87 048,12	95 146,84
DETTES	1 200 151,69	208 971,60
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 254 216,27</b>	<b>1 323 395,38</b>

On retrouve ici les subventions (Région Ile-de-France) pour le téléski et les emprunts au Crédit Mutuel (700K€) et le PGE (137K€).

Concernant le bilan transmis, le Trésorier va expliquer les différentes variations par rapport à l'exercice précédent.

Les charges et salaires ont augmenté en raison de nouveaux salariés en 2021.



L'augmentation du matériel compétition correspond aux équipements (tenues) des Équipes de France.

Le représentant du Lacanau Ski Club souligne qu'il s'agit là d'une somme importante (24K€) pour des tenues. Le Trésorier précise qu'il s'agit en grande partie des tenues Équipe de France.

Le Trésorier concède que les libellés ne sont pas toujours parlants et qu'il convient d'apporter des commentaires.

Les assurances sur les licences ont augmenté car il y a eu de l'individuelle accident.

L'achat des bateaux a fait augmenter les assurances véhicules.

L'assurance dommages ouvrages est nouvelle car elle concerne les travaux du Centre Technique.

Les honoraires ont augmenté du fait des certifications téléskis. De même il y a eu des tournages effectués.

Le représentant du Lacanau Ski Club regrette à nouveau le décalage entre la présentation du document et l'explication faite par le Trésorier. Ce dernier le conçoit.

Les frais de salon ont augmenté du fait que le salon était virtuel en 2020.

L'achat de PLV a fait augmenter les frais de communication.

Les frais de déplacements sont en hausse du fait qu'ils étaient bas en 2020 (COVID).

Le représentant du Lacanau Ski Club estime que ces frais sont importants.

Le Trésorier précise que des dépenses d'ordre différent ont été affectées à ce compte (erreurs de saisie : environ 5000€).

En l'absence de Championnats de France Interlignes en 2020, les frais de cette ligne augmentent avec l'édition 2021.

Il en est de même pour les frais d'Assemblée Générale.

L'achat du « sono scanner » a fait augmenter les frais médicaux.

Le médecin fédéral précise que ce n'est pas un luxe. Le Président illustre cela avec l'exemple d'un athlète ayant subi une blessure à l'épaule pour laquelle ce matériel a permis une prise en charge adaptée.

Le Médecin fédéral indique qu'en médecine, il y a l'observation, l'interrogatoire, la palpation, l'auscultation et surtout il y a les moyens complémentaires pour déceler une déchirure ou autre.



Le représentant du Lacanau Ski Club interroge le Trésorier sur la différence de 10K€ concernant les Championnats de France Open (17 à 27). Le Trésorier n'a pas la raison exacte.

Concernant les compétitions Euros et Monde, à noter une différence liée au fait que certaines compétitions n'ont pas eu lieu l'an passé. Le stage Open (USA) a été intégré dans cette ligne.

Le CQP entraîne une augmentation importante de la ligne formations et diplôme d'État.

Le représentant du Lacanau Ski Club demande une précision sur la somme de pratiquement 8000€ de la ligne Euros +35 alors que les séniors payent tout en général. Le Président précise qu'il s'agit de dons (missions divers) qui apparaissent également en recettes.

Les frais bancaires ont augmenté : commission de financement et intérêts de découverts surtout. Cela s'explique notamment par le fait que nous ayons dû payer des travaux avant de toucher les subventions.

9000€ d'augmentation sur les immobilisations corporelles et en plus il y a le tremplin d'Éguzon.

Concernant les produits, le Trésorier précise :

Il y a eu un échange de marchandises sur le Salon Nautic.

Malheureusement on constate une baisse des recettes liées aux licences. (18K€) Il en est de même pour les cotisations et certification.

On retrouve la hausse de 42K€ sur la formation qui compense l'augmentation des charges vues précédemment. Si on fait la différence, c'est un gain d'environ 24K€.

Le résultat négatif de la Fédération n'est pas anormal, il est même bon. Au regard du prévisionnel 2021, on avait prévu 86K€ de recettes au téléski fédéral, or il n'a pas ouvert. De plus, un certain nombre de postes ont bien augmenté et certaines recettes sont en baisse. Le déménagement a également coûté un peu d'argent à la Fédération.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin précise que sur le prévisionnel 2021 il y avait effectivement 86K€ de bénéfices mais aussi 99K€ de charges. Donc de ce point de vue, ce n'était pas un produit mais plutôt une charge.



Le Président indique qu'il y a eu malgré tout une charge : le recrutement d'un salarié depuis mars 2021.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande concernant la caution BPI, quel est son montant et comment elle fonctionne ?

Il est précisé que ce n'est pas une caution mais une commission pour mise en place du prêt.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande comment elle a été financée ? Le Trésorier indique que c'est par le crédit.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin rectifie et indique qu'elle a été financée par le PGE.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande où apparait le bateau et comment il a été financé ?

Le représentant du Lacanau Ski Club demande où se trouve le bateau physiquement ?

Le Président répond qu'il est à Muret. Le Trésorier précise qu'il va être rapatrié.

La représentante Ski Nautique Club Orthézien demande s'il a passé l'hiver là-bas et s'il a été hiverné ? La réponse apportée aux deux questions par le Président est oui. Il confirme qu'il va être rapatrié dans peu de temps. Il a été convenu de l'entretien et du stockage avec le club local. Il sera en région parisienne pour permettre les tests d'entrée et finaux des CQP notamment, cela permettra de faire plus de bénéfices.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande une réponse à sa question.

L'expert-comptable de la Fédération indique que le bateau était en immobilisation en 2020 et, est passé en autres immobilisations corporelles en 2021. Mais il n'y a pas eu de financement en 2021. Il a simplement été livré en 2021.

La Secrétaire Générale propose de passer à l'approbation des comptes s'il n'y a plus d'autres questions.

Avant cela, la parole est donnée au Commissaire aux comptes de la Fédération.

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice comptable professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés au cours de cet audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. »

« La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise, et les



mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences sur les entreprises, particulièrement pour leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacements, le travail à distance ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits. »

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée par cette Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils viennent de vous être présentés. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des principes et règles comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé, l'exercice 2021, ainsi que de la situation financière et le patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Le Commissaire aux comptes remercie l'Assemblée.

Le représentant du Lacanau Ski Club constate que c'est pareil chaque année. Le Président indique que ça aurait pu être différent.

Le représentant du Lacanau Ski Club demande si l'Assemblée peut connaître la rétribution du Commissaire aux comptes. Le Président indique que le recours au Commissaire aux comptes est une obligation. Ce dernier estime que la question est personnelle et ne souhaite pas répondre. Le Président indique que c'est aux alentours des 7000€.

Le représentant du Lacanau Ski Club maintient que la présentation des comptes ne lui plait pas du tout.

Le plan comptable est celui en place depuis longtemps et repris par les nouveaux trésoriers et en accord avec l'État indique le Président. Ce dernier estime que dans tous les documents reçus, les clubs peuvent s'y retrouver.

Le Trésorier tient compte des remarques et indique qu'il va, autant que possible, modifier certains libellés pour que ce soit davantage compréhensible de la part de tous.

Le représentant du Lacanau Ski Club regrette qu'il n'y ait plus de contrôleurs aux comptes, qui permettraient qu'il y ait moins de questions et de doutes. Le Président répond qu'il ne peut pas dire cela, car le Commissaire aux comptes est obligatoire. Le représentant du Lacanau Ski Club sait cela, mais s'interroge sur la suppression des contrôleurs aux comptes car ce n'est pas le même travail.

Le Président estime que sur la façon de faire c'est le même travail : ils consultent les documents durant une semaine.

Le Médecin fédéral est gêné que le Commissaire aux comptes soit attaqué comme cela.



La Secrétaire Générale propose de passer à l'approbation des comptes et demande si une personne souhaite un vote à bulletin secret.

Le représentant du Lacanau Ski Club souhaite un vote à bulletin secret sur l'approbation des comptes.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 2 (à main levée) :

Résolution 2 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.612-5 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice ou s'étant poursuivie.

Le Commissaire aux comptes précise qu'il n'a pas été avisé de l'existence de convention réglementée.

La résolution 2 est approuvée à l'unanimité.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 3 (à main levée) :

Résolution 3 : L'assemblée Générale prend acte que la procédure de redressement judiciaire du Centre National du Ski Nautique a été clôturée pour bonne exécution du plan par un jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Draguignan en date du 18 juin 2021. Elle mandate le représentant légal pour accomplir les formalités de liquidation et de radiation de l'association Centre National du Ski Nautique.

La représentante du Club Motonautique Jurassien indique que cela n'était pas à l'ordre du jour. Il faudrait donc que l'Assemblée approuve le fait de lui soumettre cette résolution.

Il n'y a plus d'impact sur le résultat de la Fédération précise l'expert-comptable.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'ajout de la résolution 3 à l'ordre du jour.

La résolution 3 est approuvée à l'unanimité.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 4 (à bulletin secret) :

Résolution 4 : L'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux membres du Conseil d'Administration.

Les représentants sont invités à voter avec une enveloppe par club représenté.



Pendant le dépouillement, le DTN commence son rapport.

Le DTN remercie l'Assemblée pour son accueil et précise que le rapport d'activités qu'il va présenter n'est pas le sien. Le DTN remercie son prédécesseur et la DTN adjointe qui a assuré l'intérim avant son arrivée ainsi que l'ensemble de l'équipe de la DTN.

On est fortement soutenus par l'État qui nous guide dans nos actions. Entre le Contrat de Haute Performance et le Contrat de Développement, l'ANS nous verse un total de 600K€ avec des priorités à respecter.

Il s'agit notamment des dispositifs, 39 clubs pour 54 actions. Cela concerne donc un bon nombre de clubs.

Concernant les actions ciblées du PSF, peu d'évolutions en 2022 sur la note de cadrage mis à part la répartition de l'enveloppe. La note va être diffusée prochainement.

Le dispositif du sport scolaire est particulièrement cher au DTN. Ces actions ont vocation à se développer avec notamment une convention bientôt signée avec l'UNSS. On espère faire la même chose avec l'USEP et la FFSU. Il s'agit de cycles EPS, d'options ou encore de sections qui grâce à ces conventions, pourront bénéficier à l'ensemble des Ligues par des actions en direction des rectorats.

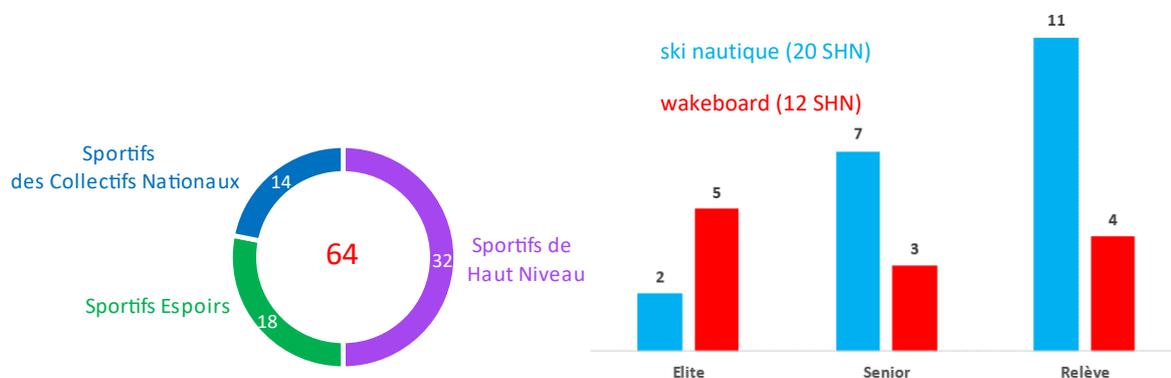
Concernant le processus de labellisation, 29 dossiers déposés, 29 labels délivrés (compétition et loisir sport pour tous).

Le DTN présente différentes infographies sur les actions de développement.





Sur le suivi des athlètes, 64 sportifs sont listés :



Les listés Élites vont baisser l'an prochain en raison de l'annulation de certaines échéances.

L'enveloppe des aides personnalisées est maintenue à 70K€.

A noter 3 accidents du travail de SHN en 2021 et une demande de reconnaissance de maladie professionnelle.



Le Bureau de la vie de l'athlète va également accompagner la cellule de lutte contre les violences. Un numéro de téléphone a été créé et les kits de communications seront diffusés.

Concernant le sport de haut niveau, malgré la pandémie, la saison fut quasiment complète :

- 4 Championnats d'Europe de ski nautique ;
- 3 Championnats du Monde de ski nautique ;
- 1 Championnat d'Europe de wakeboard câble.

Sur l'ensemble de ces compétitions, 28 médailles ont été récoltées. La dernière en date, les Mondiaux Open où la France tient son rang (4<sup>ème</sup>). Le travail se poursuit avec l'actuel responsable du Haut Niveau et se poursuivra avec le prochain.

Les stages et ateliers de la performance représentent 72 jours d'action financés par l'ANS. L'encadrement sanitaire et technique représente 206 journées de vacances intégrées dans le plan de Haute Performance.

La formation est un poste créditeur à la Fédération, 119 diplômes ont été délivrés en 2021. L'OF de la Fédération va prendre de l'importance avec de plus en plus de formation dès 2023.

Le DTN mentionne également l'importance des formations d'officiels, 19 diplômes en 2021.

Le DTN fait la liste des missions de la DTN :

Un cadre est 100% missionné sur le Kable avec une ouverture le 1<sup>er</sup> avril.

La prévention des violences dans le sport.

La féminisation toujours un enjeu notamment dans le contrat avec le Ministère.

La recherche et l'innovation, les centres ressources et de profits : il s'agit du Kable et du travail engagé avec d'autres structures.

Enfin, les évènements internationaux avec un Championnat du Monde +35 organisé par la Fédération en France, puis un Championnat d'Europe en 2023 sur le Kable et peut-être un Championnat du Monde en 2024.



Le dépouillement est terminé, la Secrétaire Générale prend la parole pour annoncer les résultats.

Le Directeur Adjoint annonce : 176 voix exprimées, 127 pour, 43 contre et 6 abstentions. La résolution 4 est adoptée.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 5 (à main levée) :

Résolution 5 : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports financier du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés.

10 voix contre.

La résolution est adoptée.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 6 (à main levée) :

Résolution 6 : L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice d'un montant de 41.538,90 € au poste report à nouveau.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire Générale fait lecture de la résolution 7 (à main levée) :

Résolution 7 : L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire Exponens Conseil et Expertise arrive à échéance décide de renouveler ce mandat pour une durée légale de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

41 voix contre. 14 voix abstention.

La résolution est adoptée.

La Secrétaire Générale poursuit avec la présentation du rapport d'activités.

La Secrétaire Générale commence par un rappel des instances fédérales au nombre de deux, le Bureau Fédéral composé de 6 membres. Le Bureau Fédéral, quant à lui, se réunit toutes les 2 ou 3 semaines et prend les décisions qui animent quotidiennement la Fédération que ce soit physiquement ou par conférences téléphoniques et a rendu de multiples décisions par voie électronique.



Le Conseil d'Administration composé de quinze membres s'est réuni 5 fois en 2021 : en visio-conférence en janvier, mars et avril puis en présentiel en octobre et décembre.

La Secrétaire Générale transmet la parole au Président pour la présentation des membres des instances.

Le Président indique que le Bureau a évolué, il est désormais paritaire :

- Delphine LE SAUSSE, vice-présidente en charge du développement des activités para ;
- Peggy PIRON, secrétaire générale ;
- Virginie SOURTY, vice-présidente en charge des relations internationales ;
- François BERLAND, vice-président en charge du développement des activités câble ;

Lien avec le Syndicat des téléskis notamment avec des lignes de communication de plus en plus fortes, comme par exemple concernant une norme AFNOR qui aurait impacté, à la fois le monde associatif et le monde commercial des téléskis.

- Philippe DELACOUR, vice-président délégué, trésorier général ;
- Hervé FRILOUD-CHATRIEUX, invité permanent.

Le Président présente ensuite les autres membres du Conseil d'Administration :

- Annie COITOU ;
- Brigitte LETHEM ;
- Laura PHILY-GUYAMIER ;
- Patrick BISCHOFBERGER ;
- Pascal CHATENET ;
- François DEROCHE ;
- Grégoire DESFOND ;
- Bruno GIACUZZO.

Le Président termine la présentation des personnes qui travaillent, décident et surveillent tout au long de l'année au sein de la Fédération.

La Secrétaire Générale poursuit.

Au nombre de deux les Directions fédérales sont composés des ressources humaines de la Fédération.

La Direction Générale regroupe les services généraux de la Fédération : administratif, communication, comptabilité, évènementiel et juridique.

C'est un total de cinq salariés qui, quotidiennement au siège fédéral, œuvrent au bon fonctionnement de la Fédération.

2021 fut une année de transition avec le départ du DTN/DG fin juin. Cela a entraîné un mode d'organisation nouveau afin de maintenir l'activité. Un nouveau DTN/DG a pris ses fonctions en deux phases début 2022.

Concernant les clubs, on note une baisse de leur nombre en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Clubs affiliés	153	146	143	141	131	127

L'année de référence reste 2019.

Les nouvelles affiliations ont été divisées par quatre en 2021. On note une légère hausse du nombre de club de moins de 15 licenciés, une baisse du nombre de clubs de 15 à 50 licenciés et une hausse des clubs de 50 à 100 licenciés.

Concernant les licences :

Comparatif du nombre de licences au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre des années 2019 et 2020					
31/12 à 31/12	2019	% 21/19	2020	% 21/20	2021
Licences fédérales	5 093	-4,6%	4 651	4,5%	4 859
Extensions compétitions	457	-1,1%	421	7,4%	452
Licences découvertes	5 029	-24,8%	3 576	5,7%	3 780
ATP	3 691	32,3%	2 873	70,0%	4 885
<b>Total</b>	<b>13 813</b>	<b>-2,1%</b>	<b>11 100</b>	<b>21,8%</b>	<b>13 524</b>

Cela fait un total de 8639 licences en 2021.

8227 licences en 2020 et 2873 ATP pour un total de 11 100.

Le nombre d'ATP progresse sensiblement par rapport au nombre de licences.

Concernant l'âge : baisse des -10 ans sur les trois dernières années, hausse des -18 ans en 2021, hausse des adultes en 2021 comparé à 2020 mais cela reste inférieur à 2019.

On constate un volume important et majoritaire d'extensions compétition nationale. Cela est surprenant considérant le peu de compétitions de ce niveau d'homologation.

Il est précisé que les extensions compétition ne sont pas ajoutées au total des licences.

La Secrétaire Générale donne la parole à la responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) Ski Nautique.

159 officiels sont présents sur le territoire. Ce chiffre est en baisse chaque année. Un appel est fait à l'Assemblée pour encourager les bénévoles à se former. Les 159 officiels représentent 223 qualifications.

La Commission compte relancer les webinaires qui ont bien fonctionné en 2021.

On note une bonne représentation de nos officiels dans les compétitions internationales.



La Secrétaire Générale donne la parole à la responsable de la Commission Compétitions Fédérales et Calendrier.

Le nombre de compétition est à peu près stable. La responsable déplore de ne pas pouvoir intégrer les compétitions câbles faute d'information et informe l'Assemblée que cette discipline n'est pas encore intégrée au système EMS. EMS ne semble pas encore adapté à cette discipline.

EMS est de mieux en mieux pris en main par les différents acteurs : organisateurs, athlètes et officiels.

Le contrôle des licences prend énormément de temps.

En 2022, les compte EMS ne seront réouvert que lorsque la licence 2022 et la bonne extension auront été souscrites et lorsque le certificat médical aura été validé. Il en est de même pour les officiels qui doivent souscrire leurs licences.

Le représentant du Lacanau Ski Club demande ce qu'il en est de la possibilité de paiement sur EMS ?

C'est en test et pour le moment pas encore lancé.

La Secrétaire Générale donne la parole à la responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble.

La responsable expose le problème du nombre de clubs de wakeboard câble qui passe de 70 il y a quelques années grâce à un travail de terrain, à 14 aujourd'hui.

Considérant le fait que la France est le pays où il y a le plus de téléski comparés aux autres pays, on peut se poser la question de la représentativité de la Fédération dans ce sport.

On manque de ligne directrice sur ce sujet ces dernières années. Où on va, pourquoi et comment.

Le changement de tarif des licences téléski a été perçu comme un rejet de cette pratique et de ses particularités mais aussi de celles des lieux de pratique.

La Commission se pose beaucoup de questions sur le fonctionnement du Kable car elle dispose de très peu d'informations et se demande comment va être organisé les Championnats de France en l'absence de club local pour le moment.

La responsable de Commission salue les résultats sportifs historiques.

Le Président précise qu'à l'époque il y avait les agréments et affiliations. Il y a eu une demande des clubs de ski nautique qui estimaient que les structures commerciales ne pouvaient être membre de la Fédération, donc les statuts ont été changés. Beaucoup de téléskis ne souhaitent pas faire d'associations dont la Fédération fait promotion.



Concernant la licence téléski, il s'agissait d'une promotion au lancement. Cela ne pouvait être éternel. Le changement de prix est également lié à une demande de la communauté pour que chaque licencié bénéficiant d'un même service paye le même prix.

D'un autre côté, beaucoup de moyens sont mis pour cette discipline.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble estime que tout cela n'empêche pas de faire un bilan.

Le Président précise que le bilan doit comporter l'ensemble des informations.

Le Président indique à la responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble que si elle a des questions, elle ne doit pas hésiter à solliciter le CTN en charge de la discipline.

Il y a déjà une association « Paris wake câble » résidente sur le Kable. On souhaite faire la promotion de ce modèle commercial avec association.

La Secrétaire Générale donne la parole au responsable de la Commission formation.

Il indique qu'avec le travail du CTN en charge de la formation et de la DTNA, que ce soit sur les diplômes des disciplines bateau ou câble, l'offre de formations est complète. Toutes les informations sont sur le site fédéral et il ne faut pas hésiter à se renseigner.

A noter que le CQP câble est en cours de renouvellement et la date de la prochaine session est encore inconnue.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble demande s'il est possible d'avoir la liste des formations prévues à l'institut de formation fédéral, au siège de la Fédération.

Le Président répond qu'aujourd'hui déjà, la plupart des formations de Nautisme en Ile-de-France sont réalisées sur le site. Il y a eu par exemple ces dernières semaines les stagiaires BPJEPS câble.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble redemande s'il serait possible d'avoir la liste des formations autres que le BP cité. Car au-delà de cette formation, qui est une bonne chose, certaines formations n'ont plus lieu faute de candidats, mais on ne sait pas forcément qu'elles existent.

Le Président indique que cela est géré par la Commission Formation. Il indique qu'il faut faire connaître les besoins pour que les formations soient ouvertes.

Pour ce qui est du CQP câble, on est en attente du renouvellement et pour les OIC, des sessions sont d'ores et déjà affichées dans le calendrier des formations.



Question d'un membre de l'Assemblée : y-a-t-il du nouveau concernant le DES ?

Il faut un nombre minimum de candidats pour ouvrir une formation. Cependant il serait possible de l'obtenir via une VAE via le CREPS de Dijon.

La Secrétaire Générale donne la parole au responsable de la Commission développement.

Le responsable de la Commission ne revient pas sur son rapport mais tient à saluer l'excellent travail de la DTNA, du Chargé de communication et évènementiel et du Directeur fédéral adjoint.

La Secrétaire Générale donne la parole au responsable de la Commission médicale.

Malgré les reports et annulations liés à la crise COVID, la Commission médicale a été présente dans toutes les manifestations, les championnats et les stages.

Le médecin fédéral, responsable de la Commission médicale, n'est pas satisfait du travail qui a été fait pour plusieurs raisons : au niveau du sport santé, il y a un travail conséquent à faire pour que nos disciplines soient prescrites par les médecins, le médecin fédéral va œuvrer en ce sens.

La Commission médicale va être complètement recomposée avec l'arrivée de 7 nouveaux médecins.

Le travail de la Commission va être complété par de la prévention et de la publication. De ce travail résulte la protection et la sécurité de nos sportifs.

La prévention passe par des études, des prévisions, des analyses, une évaluation continue de notre travail au quotidien.

Le médecin fédéral donne rendez-vous à l'Assemblée Générale 2023 pour présenter l'ensemble des travaux et des actions menés en 2022.

Depuis 2016, les sportifs sont les salariés de la Fédération qui est responsable de leur avenir professionnel. On peut avoir des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

La Secrétaire Générale indique que les rapports des responsables de commission n'ayant pu être présents aujourd'hui sont dans le livret fédéral transmis.



La représentante du Club Motonautique Jurassien pose une question pour le compte du club Aqu'aventure qu'elle représente. « Cher Président, comment analysez-vous la baisse régulière du nombre de licenciés depuis 10 ans ? Ne craignez-vous pas que d'un sport mineur, nous devenions un sport minuscule ? Quelle est votre stratégie pour enrayer cette baisse ? »

Le Président indique qu'il n'a pas du tout les mêmes chiffres car cela ne fait pas 10 ans que ça baisse.

Deuxièmement, on peut se baser sur les trois dernières années mais ce serait faire un rappel très court de l'existant.

Troisièmement, avant son arrivée, il est vrai que la Fédération a vu ses licences monter à 18 000, mais avec 5000 licences gratuites.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble intervient pour faire confirmer que les 5000 ATP ne sont pas des licences.

Le Président le confirme. Il s'agit de pratiquants organisés reconnus par l'État. La pratique a changé, les gens ne s'engagent plus ou moins, il y a des problèmes dans beaucoup de clubs sur le renouvellement de bénévoles, ce qui réduit les capacités d'accueil.

L'avenir va passer par la reconnaissance des ATP, par l'intégration des téléskis avec des ATP avec plus de 6000 pratiquants uniques par an sur un full (un potentiel de 50 téléskis en France).

Le problème est que le modèle économique de la Fédération doit être identifié, vu et connu par les exploitants de téléskis. C'est tout ce travail qui est fait aujourd'hui avec le Vice-Président en charge du développement des téléskis pour qu'ils puissent distribuer des ATP.

La licence en elle-même est un engagement à l'année pour une personne qui pratique régulièrement. On veut soutenir et maintenir le niveau dans les clubs de ski nautique existant sans oublier le développement des affiliations dans les téléskis et développer quelques licences par téléski et beaucoup d'ATP.

C'est ce que l'on peut voir dans plusieurs Fédérations olympiques, peu de licences et beaucoup d'ATP car c'est une réalité de la pratique induite par la saisonnalité.

Le prix de la licence n'est pas un frein car une année elle avait été moins chère et on en a vendu moins. L'offre est segmentée avec l'ATP, la licence première année peu chère et la licence fédérale.

La représentante du Club Motonautique Jurassien reprend la parole pour son compte et estime qu'il serait bon de revoir le projet fédéral : « 40 000 licenciés d'une Fédération



créatrice d'une économie innovante, au cœur d'une famille de 250 000 pratiquants organisés, moteurs d'une Equipe de France performante sur la route de l'olympisme. » on en est où ? on va où ?

Le Président indique que c'est le projet 2017-2024 et que « celui qui n'a pas d'ambition n'avance pas ».

La représentante du Club Motonautique Jurassien répond que « celui qui a des ambitions irréalistes ne les atteint jamais ». Il faut de l'ambition atteignable pour les clubs.

Le Président indique qu'on ne demande pas aux clubs de faire 250 ou 300 licences. Il est difficile pour un club avec un seul bateau et un seul plan d'eau de faire beaucoup plus de 50 licences. Le modèle bateau a sa limite. L'objectif est plutôt avec les téléskis.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble trouve cela très bien mais se demande ce qui a été fait depuis deux ans et quel est le plan pour les deux prochaines années. Elle fait référence à un courrier envoyé au début du confinement qui a suscité le mécontentement de 70 téléskis.

Le Président indique que c'est le courrier dans lequel il informait les collectivités de la perte de qualité de membre d'un certain nombre de téléskis. Le résultat est qu'il y a eu 30 enquêtes. Sur les 30 enquêtes il y a eu 10 fermetures dont certains pour défaut d'assurance du téléski.

Il y a même eu un retour d'un élu local persuadé que la structure de son territoire était affiliée alors que ce n'était plus le cas depuis 2 ans.

Le représentant du Lacanau Ski Club indique que les exploitants ont souvent eu des crédits d'État pour ouvrir avec obligation d'affiliation, ce que confirme le Président.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble maintient que le dialogue est tout de même difficile à maintenir dans ce contexte.

Le Président explique qu'il y a une dizaine de téléskis que la Fédération ne récupèrera jamais. En revanche, il y en a beaucoup qui reviennent aujourd'hui et qui veulent monter des associations.

Le responsable du syndicat des téléskis a été agressif lors des discussions.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble coupe et signale que dans les échanges de courriers c'est plutôt le Président de la Fédération qui était agressif.

Le Président indique que les courriers c'est une chose et la discussion une autre.

Le Président a écrit aux collectivités pour les informer, ce qui relève de sa responsabilité.



Les discussions sont en cours avec le Syndicat.

Le Président indique que la responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble devrait travailler avec la Fédération pour trouver des solutions au lieu de faire remonter les insatisfactions.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble précise que peu de téléskis ont reçu des aides publiques pour ouvrir, qu'il ne faut pas faire de généralités. Certains ne travaillent pas bien certes, mais il en est sûrement de même pour les clubs affiliés. Engager le travail en dénonçant les irrégularités complique les échanges.

Le Président répond qu'il n'a rien dénoncé mais simplement alerté. Il souhaite que la responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble adopte le discours de la Fédération et non celui des téléskis.

Le Président cite l'exemple du télésiège d'Albi qui a eu une convention tripartite : collectivité, exploitant et Fédération. Au bout de deux ans il n'y a plus eu d'affiliation mais ils ont continué à dire au Maire qu'ils l'étaient. C'est une fausse déclaration.

Aujourd'hui on fait un vrai travail avec le syndicat, on a une vraie opportunité de travailler avec eux et d'avoir des téléskis qui vont rejoindre la Fédération.

Sur les 50 full, on en a entre 30 et 35 et que chacun fait au départ 1000 ATP et à terme un ATP par client unique (6 à 7000) ils verront l'intérêt de travailler avec la Fédération car cela représentera une économie d'assurance.

Le Vice-Président délégué indique qu'en cas d'accident grave dans un télésiège ce sera la Fédération qui sera pointée du doigt et quasiment responsable.

Le Président indique que le Vice-Président en charge du développement des téléskis connaît la stratégie, il ne faut pas hésiter à se tourner vers lui.

Le médecin fédéral intervient pour préciser que l'aspect médical dans la pratique en télésiège est important. Cette problématique d'accidentologie peut être un levier pour attirer les téléskis surtout en cas de négligence.

Le représentant du Ski Club Périgord Vert souhaite faire une remarque.

Concernant le bilan des actions ciblées, il n'y a pas un mot sur les actions para ski.

Le responsable de la Commission développement indique que c'est un oubli.



La représentante Ski Nautique Club Orthézien demande si au-delà des téléskis qui ont quitté la Fédération dont on parle, on s'occupe des clubs de ski nautique qui ne sont plus affiliés ?

Le Président répond qu'on s'occupe de tous. Certains ont disparu et d'autres sont des clubs familiaux.

Il est fait remarquer que ceux-là n'ont pas reçu de courrier comme celui envoyé au sujet des téléskis.

Le Président indique que c'étaient des clubs avec peu de licenciés et quasiment tous n'avaient pas d'intérêts à être à la Fédération mais un fonctionnement individuel sans lien avec la ligue ou la Fédération.

Intervention du représentant du Centre Nautique Du Val De Saône.

Le club est propriétaire de son bâtiment mais a des conditions d'accueil compliquée, ne peut pas accueillir plus de pratiquants (environ 40 licenciés) et ne peut pas stocker son bateau. L'affiliation coûte 800€ et chaque licencié paye 45€. Il y a 5 à 6 compétiteurs. Le club se demande ce qui les pousse à rester à la Fédération.

Le Président rectifie et indique que pour 40 licenciés l'affiliation est à 600€. Le club peut faire des licences jeune ou première année pour réduire le coût de l'affiliation.

Le Président demande si le club a demandé des aides. Oui l'office des sports a donné une subvention par rapport à la compétition et notamment grâce à un licencié. La ville va aider notamment pour les assurances du bâtiment qui coûte très cher pour ce que fait le club. Si demain, ce qui est payé à la Fédération le club le garde, il pourra entretenir ses installations, ce qu'il ne peut pas faire actuellement.

Le représentant du Centre Nautique Du Val De Saône demande une bonne raison de rester à la Fédération.

Le responsable de la Commission développement répond sans affiliation le club ne peut avoir de subventions.

Le Président évoque les discussions de la veille sur la possibilité via les PST d'avoir un salarié par Ligue pour accompagner les clubs dans le montage de dossiers de subventions. Premièrement sur le Compteasso puis auprès des collectivités. Ces subventions ne sont accessibles qu'avec l'affiliation.

La Fédération a besoin de ressources, c'est pour cela qu'on veut plus de licences. Le Kable sera un atout car le personnel du Kable pourra travailler sur les projets de la Fédération pendant l'hiver.



C'est aux Ligues d'accompagner les clubs sur le territoire. Il faut qu'en 2022, chaque Ligue dispose d'une personne pour accompagner les clubs.

La Secrétaire Générale passe à l'approbation des différents rapports (à main levée).

Résolution 8 : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activité de la Secrétaire Générale et des commissions, approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

La résolution 8 est adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire Générale passe à l'approbation du budget 2022.

Présentation annuelle des comptes	Réalisé 2020		Budget 2021		Réalisé 2021		Budget 2022	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Subventions ministérielles	542 356,00	45,43%	625 000,00	44,36%	645 500,00	47,87%	610 000,00	50,79%
Subventions diverses (IDF, PSF, Production audio...)	80 000,00	6,70%	50 000,00	3,55%	20 270,88	1,50%	50 000,00	4,16%
Cotisations, licences & certifications	326 119,23	27,32%	330 000,00	23,42%	326 634,00	24,23%	330 000,00	27,48%
Délégation ANS		0,00%	130 000,00	9,23%	30 000,00	2,22%	30 000,00	2,50%
Frais de délégation Ministérielle		0,00%	30 000,00	2,13%	600,00	0,04%	30 000,00	2,50%
Centre Technique Choisy Subvention accueil quartiers IDF		0,00%	15 000,00	1,06%		0,00%		0,00%
Centre Technique Choisy Stages		0,00%	30 000,00	2,13%		0,00%		0,00%
Centre Technique Choisy Recettes T.K.		0,00%	30 000,00	2,13%		0,00%		0,00%
Centre Technique Choisy Snacking & divers		0,00%	11 000,00	0,78%		0,00%		0,00%
Production immobilisée					63 970,86	4,74%		
Manifestations sportives	476,00	0,04%	70 000,00	4,97%	36 485,93	2,71%	40 000,00	3,33%
Recettes annexes	136 708,67	11,45%	70 000,00	4,97%	76 798,32	5,70%	80 000,00	6,66%
Produits divers	108 045,63	9,05%	18 000,00	1,28%	28 680,17	2,13%	30 000,00	2,50%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%		0,00%	733,44	0,05%	1 000,00	0,08%
Quote part subvention investissement					13 407,05	0,99%		0,00%
Reprises provisions					63 572,34			
Transfert charges d'exploitation					41 670,64	3,09%		0,00%
<b>Total des Produits</b>	<b>1 193 705,53</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 409 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 348 323,63</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 201 000,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>CPD Projet de développement - Action 1</b>	<b>169 717,07</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>165 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>102 547,44</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>138 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>
Innovation et accompagnement de la transformation qualitative du modèle et de la structuration fédérale	99 926,45	8,10%	85 000,00	6,03%	42 504,86	3,06%	78 000,00	6,49%
Developpement et modernisation des pratiques pour permettre l'accès à chaque public	53 127,62	4,30%	60 000,00	4,26%	52 994,45	3,81%	50 000,00	4,16%
Relations Internationales	16 663,00	1,35%	20 000,00	1,42%	7 048,13	0,51%	10 000,00	0,83%
<b>CO Développement du Sport de Haut Niveau - Action 2</b>	<b>427 774,49</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>440 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>441 333,37</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>488 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>
Performance des Equipes de France Seniors	199 034,00	16,13%	200 000,00	14,19%	201 885,61	14,53%	330 000,00	27,48%
Performance des Equipes de France Relèves	18 200,00	1,47%	100 000,00	7,10%	141 969,31	10,21%	68 000,00	5,66%
PPF	30 566,00	2,48%	20 000,00	1,42%		0,00%	0,00	0,00%
Fonctionnement DTN	39 670,49	3,21%	40 000,00	2,84%	27 478,45	1,98%	10 000,00	0,83%
Aides Personnalisées	125 000,00	10,13%	70 000,00	4,97%	70 000,00	5,04%	70 000,00	5,83%
Bureau de la Vie de l'athlète	15 304,00	1,24%	10 000,00	0,71%		0,00%	10 000,00	0,83%
<b>CO Surveillance Médicale et SMR - Action 3</b>	<b>14 891,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>30 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>50 296,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>40 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>
Suivi Médical et SMR	14 891,00	1,21%	30 000,00	2,13%	50 296,00	3,62%	40 000,00	3,33%
<b>CPO Formation - Action 4</b>	<b>31 262,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>50 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>51 363,00</b>	<b>ss Total CPO</b>	<b>10 000,00</b>	<b>ss Total CPO</b>
Refonte de l'architecture de Formation et Formation des acteurs du secteur du Ski Nautique, du Wakeboard et des disciplines associées	31 262,00	2,53%	50 000,00	3,55%	51 363,00	3,70%	10 000,00	0,83%
<b>ss TOTAL CPO + COHP</b>	<b>643 644,56</b>	<b>ss Total HK</b>	<b>685 000,00</b>	<b>ss Total HK</b>	<b>645 539,81</b>	<b>ss Total HK</b>	<b>676 000,00</b>	<b>ss Total HK</b>
Délégation ANS		0,00%	130 000,00	9,23%	1 424,91	0,10%	30 000,00	2,50%
Centre Technique Choisy Achats			7 000,00					
Centre Technique Choisy Autres achats et charges externes			15 100,00					
Centre Technique Choisy Impôts et taxes			5 200,00					
Centre Technique Choisy Salaires et charges			72 340,00					
Aides aux structures	11 850,00	0,96%	20 000,00	1,42%	4 942,18	0,36%	10 000,00	0,83%
Assurance sur licences	28 936,56	2,34%	25 000,00	1,77%	52 658,64	3,79%	50 000,00	4,16%
Coût direct des licences		0,00%	10 000,00	0,71%		0,00%		0,00%
Frais généraux FFSNW	90 813,59	7,36%	121 000,00	8,59%	225 588,33	16,23%	120 000,00	9,99%
Salaires et charges	259 450,65	21,02%	260 000,00	18,45%	336 613,49	24,22%	278 200,00	23,16%
Frais financiers	2 398,55	0,19%	2 000,00	0,14%	11 447,61	0,82%	12 800,00	1,07%
Dotation aux amortissements	14 561,24	1,18%	50 000,00	3,55%	25 902,37	1,86%	14 000,00	1,17%
Produits & Charges exceptionnelles	49 372,76	4,00%	0,00	0,00%	17 631,68	1,27%	10 000,00	0,83%
Autres charges & provisions	133 156,73	10,79%	6 360,00	0,45%	68 113,47	4,90%		0,00%
		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
<b>ss TOTAL hors convention</b>	<b>590 540,08</b>	<b>47,85%</b>	<b>724 000,00</b>	<b>51,38%</b>	<b>744 322,68</b>	<b>53,55%</b>	<b>525 000,00</b>	<b>43,71%</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>1 234 184,64</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 409 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 389 862,53</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 201 000,00</b>	<b>100,00%</b>
	<b>-40 479,11</b>	<b>-3,28%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-41 538,90</b>	<b>-2,99%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

Le Trésorier apporte le commentaire suivant : ce budget a été fait en collaboration avec le Directeur Général de la Fédération. C'est un budget raisonné et prudent.

Les premiers indicateurs sont favorables et on peut espérer de belles surprises en fin d'année.



Le représentant du Lacanau Ski Club voit que le Kable doit fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> avril, pourquoi n'y-a-t-il pas de prévisionnel pour cela ?

Le Trésorier répond que c'est indépendant et géré par la SASU.

Le représentant du Lacanau Ski Club est d'accord mais cela dépend bien de la Fédération ?

Le Président indique que la Fédération rembourse l'emprunt et la SASU paye une compensation pour l'utilisation.

L'Assemblée estime que dans ce cas, cela doit figurer dans le prévisionnel.

Le Trésorier indique que l'activité du Kable a été complètement sortie du prévisionnel de la Fédération.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin estime qu'il est anormal de ne pas avoir le prévisionnel de la SASU.

Le Président indique que la SASU n'est pas encore officiellement créée, et donc que rien ne peut être présenté.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin : dans ce cas cela doit être intégré au prévisionnel de la Fédération. On ne peut pas voter un budget ou ne figure pas une activité aussi importante pour la Fédération.

Le Médecin fédéral intervient et trouve le budget très prudent.

Le Président et le Trésorier précisent que les frais d'emprunt sont intégrés dans le budget présenté.

Le Trésorier préfère être prudent et n'afficher aucune recette liée au Kable.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande où apparaissent les salariés dévolus au Kable et par ailleurs, qu'en est-il du CTN « détaché » sur cette mission ? On a ici une personne qui travaille sur le téléski, financée par le Ministère. Comment est géré le fait qu'un CTN intervienne pour la nouvelle structure commerciale ?

Le Président indique qu'il ne peut être intégré dans le budget.

La représentante du Club Motonautique Jurassien demande : cependant comment justifie-t-on auprès du Ministère le travail d'un CTN dans une structure commerciale ?

Le DTN répond que la mission du CTN au-delà de la supervision de l'exploitation, c'est la mise en œuvre de la politique publique sur le Kable pour développer l'outil pour la Fédération (scolaires, universités). Pour la partie commerciale, on a embauché provisoirement sur la Fédération, deux personnes qui basculeront sur la SASU dès sa création.



La représentante du Club Motonautique Jurassien demande quel sera le statut du CTN missionné sur le Kable, Directeur ?

Le DTN indique que les lettres de missions des CTN seront soumises au Ministère avant le 30 juin. Les missions du CTN missionné sur le Kable sont l'accueil des scolaires, des formations, les évènements etc. 30% de son temps sera consacré à d'autres missions en dehors du Kable : accompagnement des Équipes de France par exemple.

Il supervisera les salariés de la SASU.

Le DTN affirme que le CTN missionné sur le Kable n'en sera pas le Directeur.

Le DTN poursuit en disant qu'il est important que la SASU dispose d'une Présidente et d'un organe de délibération indépendant de la Fédération mais avec la Fédération en son sein.

Le DTN annonce des incertitudes sur le résultat de l'activité du Kable, ce qui explique l'absence de recettes dans le prévisionnel.

La représentante du Club Motonautique Jurassien estime que lorsqu'on monte une entreprise on doit malgré tout avoir un prévisionnel.

Plusieurs voix font part de leur étonnement sur l'absence de prévisionnel relatif au Kable.

La représentante Ski Nautique Club Orthézien déplore l'absence de données relatives à l'activité commerciale.

Le Président répond que la Fédération a voulu séparer l'activité commerciale de l'activité associative. C'est différent de ce qui s'est fait par le passé pour l'association de gestion du Centre national de ski nautique (CNSN).

Le représentant du Lacanau Ski Club demande si l'Assemblée Générale aura un regard sur le compte de résultat de la SASU ?

Le Président confirme que oui, comme pour le CNSN.

Le Président présente la Présidente de la SASU le Kable : Karine BECKHARD, Trésorière de la Ligue Ile-de-France.

Il fallait que cette personne ne fasse pas partie des instances fédérales. Cette personne a géré la construction de l'outil.



Le représentant du Ski Nautique Club Limousin demande comment une contrôleuse de gestion peut travailler sans budget.

Le représentant du Lacanau Ski Club demande si la Présidente est bénévole.

Le Président indique que oui. Elle a été désignée au mois de février. Elle a suivi l'utilisation des différents budgets au centime près. Sa mission est de suivre l'application d'un budget. Elle a la confiance du Président. Le budget de la SASU sera discuté avec la Président à sa création. On attend le SIRET.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble estime qu'il s'agit, encore une fois, d'une décision prise et pour laquelle l'information est diffusée tardivement.

Le Trésorier indique qu'il y a un brouillon de budget uniquement avec les dépenses.

Le représentant du Ski Club Périgord Vert déclare que s'il dépose une demande de subvention avec un budget sans recette, sa demande est refusée.

Le Trésorier en est d'accord.

Le DTN explique que la différence sur le soutien de l'ANS est liée à des aides « fond de relance » l'année passée. On a l'assurance d'avoir une enveloppe identique.

La Secrétaire Générale soumet la résolution (à main levée) :

Résolution 9 : L'Assemblée Générale approuve le budget 2022 présenté.

45 voix contre, 31 voix abstention.

La résolution est adoptée.

La Secrétaire Générale passe au dernier point de l'ordre du jour et demande au Président de quitter la salle. Le dernier point concerne l'indemnisation du Président.

Depuis 2017, le Président bénéficie d'une rémunération à hauteur de 950€ brut mensuelle renouvelée chaque année il est soumis à l'Assemblée Générale le renouvellement de l'Attribution pour 2022.

Résolution 10 : l'Assemblée Générale valide le renouvellement de l'indemnisation du Président. (minimum de 121 voix pour être adoptée).



Plusieurs représentants de clubs partagent leur désaccord sur ce point et notamment au regard du résultat de la Fédération et du caractère bénévole de la fonction.

39 voix contre et 2 voix abstention.

La résolution est adoptée.

La Secrétaire Générale passe à la résolution suivante :

Résolution 11 : l'Assemblée Générale valide une augmentation de l'indemnisation du Président à hauteur de 10.6% du maximum autorisé par la loi (3x le plafond de la sécurité sociale) passant ainsi de 950 à 1090€ brut. (minimum de 121 voix pour être adoptée).

Il est souligné par un représentant de club que, bien que cela soit légal, ce n'est pas moral. Considérant le résultat déficitaire de la Fédération, le Président aurait pu s'abstenir d'une telle demande.

Le Trésorier explique que le résultat est lié au Centre Technique National dont le budget a été dépassé de 200K€.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin intervient sur les explications du Trésorier et indique que les 200K€ ne figurent pas dans le compte de résultat mais dans le bilan et que cela n'a donc aucune incidence sur le résultat et ne peut l'expliquer. Le résultat reflète bien l'activité de la Fédération avec la baisse des recettes licences et l'augmentation des charges. Ce qui est lié au Centre Technique impacte très peu.

Le Médecin fédéral défend la résolution. Il ne peut pas laisser dire que la demande est immorale considérant la présence du Président deux fois par semaine à la Fédération.

Le Médecin fédéral échange avec plusieurs représentants de clubs.

La représentante du Ski Nautique Club Sevrier-Annecy donne son avis et estime qu'en France on a tendance à vouloir que tout le monde fasse les choses bénévolement mais on a de plus en plus de mal à en trouver. Le Président aurait pu partir dans le privé et ne l'a pas fait. Le résultat de la Fédération n'est pas préoccupant en proportion du budget.

La responsable de la Commission Sportive Nationale (CSN) wakeboard câble demande si des augmentations de salaire des salariés sont prévues.



Le DTN / DG indique que des entretiens professionnels auront lieu au mois d'avril pour les salariés. Ce sera l'occasion pour eux de faire des demandes.

Le Trésorier précise qu'il y a eu des primes versées en 2021.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin fait préciser que l'augmentation basée sur le plafond de la sécurité sociale implique que le montant augmente si le plafond augmente.

Le DTN / DG confirme que le montant indiqué est à titre indicatif sur la base du plafond actuel.

Le Secrétaire Générale passe au vote.

55 voix contre.

La résolution 11 est adoptée.

La Secrétaire Générale passe aux questions diverses.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin énonce le constat et la question des clubs qu'il représente : affiliés depuis une quarantaine d'années par obligation préfectorale, nous nous considérons comme le français moyen de la Fédération à qui nous payons nos impôts. En retour, nous sommes déçus par le peu d'actions envers nous en tant que club de loisir moyen. Donc nous ne nous sentons pas concernés par la politique fédérale. Ce constat est-il marginal ? ou révèle-t-il une situation préoccupante ?

Le Président ne comprend pas de qui est la question.

Le Président évoque le PSF pour illustrer les actions mises en place. Il y a un service à la Fédération avec des ressources humaines fortes pour pouvoir accompagner les clubs.

Deuxièmement, le travail d'accompagnement doit être fait par les Ligues régionales, bras armés de la Fédération sur les territoires pour accompagner les clubs, les informer, les mettre en lien avec des personnes ressources.

Alors c'est vrai que certains lieux imposent l'affiliation et que les pratiquants loisirs n'ont pas d'intérêt à prendre une licence.

Le représentant du Ski Nautique Club Limousin renouvelle sa question.



Le Président estime qu'il ne peut rien faire pour un club qui considère qu'il n'a pas besoin de la Fédération. La Fédération et ses Ligues sont cependant à la disposition des clubs pour les accompagner s'ils le demandent.

Le Président est persuadé que ces clubs font des actions qui peuvent être financées. Notre service PFS+ est présent pour accompagner.

La représentante Ski Nautique Club Orthézien intervient sur le rôle des Ligues et déplore le fait que la part sur les affiliations ne leur soit plus reversée.

Le Président déclare que la représentante Ski Nautique Club Orthézien n'a pas compris le fonctionnement. Le Président explique que les clubs payent une affiliation directement à la Fédération et l'ancienne part régionale n'existe plus.

Aujourd'hui c'est aux Ligues, en fonction de leurs projets envers les clubs, de définir éventuellement une cotisation Ligue régionale.

Le représentant du Lacanau Ski Club explique que les clubs sont surpris car ils payent toujours la même chose et qu'il n'y a pas de reversement Ligue. Ce qui veut dire que la part Fédération a augmenté d'autant. Les clubs ne sont pas au courant de ce nouveau fonctionnement et restent persuadés que la Ligue perçoit sa part.

Le représentant du Belles Rives Ski Nautique Club admet que c'est compliqué de demander quelque chose en plus aujourd'hui alors que c'était intégré avant.

Le représentant du Lacanau Ski Club souhaite que les éléments soient exposés avec clarté pour la compréhension de tous.

Le Président indique que les affiliations vont de 450€ à 750€ basées sur le nombre de licence N-1 et incitatif.

Il est proposé pour 2022, une réduction de 50% (100€) sur le premier lot de 25 licences première année. C'est valable pour les autres lots dans la limite de 100€. L'objectif est de compenser une éventuelle hausse d'affiliation et de faire plus de licences en 2022.

Les tarifs ne changent pas, c'est une remise.



Le Président aborde les trophées 2021 remis au Salon Nautique :

- Rider de l'année : Maxime GIRY
- Skieur de l'année : Pol DUPLAN FRIBOURG
- Skieuse de l'année : Manon COSTARD (remis au représentant du Lacanau Ski Club)
- Espoir de l'année : Ines ANGUENOT (remis à la représentante du Ski Nautique Club Sevrier-Annecy)
- Espoir masculin de l'année : Axel PAGET

Le Président évoque la possibilité d'accueil des Championnats d'Europe Open (ski nautique) en France en 2022.

La Secrétaire Générale clôture l'Assemblée Générale.